

Angers

Les commerçants sédentaires adoptent les maraîchers !

Le problème

La fermeture provisoire (en raison des conditions sanitaires liées au COVID-19) des 15 Marchés de plein air (regroupant plusieurs centaines de commerçants alimentaires) sur le territoire de la Ville d'Angers risquait de forcer les maraîchers et plus largement les commerçants non sédentaires à détruire leur production de fruits et légumes de saison et autres produits alimentaires et donc mettait en péril leur activité.

Votre solution innovante

Mettre en relation commerçants non-sédentaires alimentaires, abonnés des marchés d'Angers, avec des commerçants sédentaires angevins (contraints à rester fermés, comme par exemple les restaurants, salons de coiffure, cinémas ...) souhaitant mettre à disposition, gratuitement, leurs établissements afin de les adopter pour quelques heures chaque semaine.

Les objectifs

Permettre aux Maraîchers d'écouler leur production de fruits et légumes,
Assurer la pérennité de l'activité des commerçants non-sédentaires alimentaires,
Préserver l'attractivité du centre-ville,
Proposer aux Angevins de (re)trouver des produits frais locaux, de qualité, au plus près de leur domicile,
Eviter le gaspillage alimentaire,
Dynamiser la vie de la cité.

La description de l'innovation

- **Qui** : La Ville d'Angers, ses élus et services. Les commerçants sédentaires angevins.
- **Pour qui**

Les maraîchers et producteurs du bassin angevin et les commerçants non sédentaires alimentaires.

Les Angevins.

- **Quoi**

La ville a d'abord fait le recensement des commerçants solidaires et volontaires pour mettre leurs locaux commerciaux à disposition des commerçants non sédentaires souhaitant être « adoptés ».

Des « binômes » sédentaires / non sédentaires se sont formés.

Les commerçants angevins ont mis à disposition des commerçants non sédentaires alimentaires les locaux commerciaux, l'eau, l'électricité, le relais humain, pour quelques heures, une matinée ou un après-midi par semaine.

La diffusion des opérations (dates, horaires, lieux, produits, précommandes ...) s'est faite sur les réseaux sociaux et sur le site internet dédié à l'initiative par l'équipe « Angers, adopte ton Maraîcher ! ».

La ville a assuré le contrôle des opérations sur place et la vérification du respect des règles sanitaires en vigueur.

- **Quand**

Dès le vendredi 27 mars et jusqu'au dimanche 17 mai inclus.

Les moyens humains et financiers

Moyens humains : 1 élu + 1 collaboratrice à temps plein.

Moyens techniques : 2 téléphones mobiles + 1 ordinateur.

Les commerçants.

- **Budget total**

49,05€ (achat du nom de domaine www.angers.adoptetonmaraicher.fr et hébergement du site) pris en charge par l'élu grâce à son indemnité.

L'évaluation de l'innovation

En 7 semaines d'opérations, plus de 600 opérations ont été mises en place à travers les 10 quartiers de la ville d'Angers.

Près de 150 commerçants bénévoles (restaurants, salons de coiffure, bars, brasseries, cinéma, hôtels, opticien, fleuristes, boulangeries, jardinerie, péniche, laverie, banque ...),

Près de 100 producteurs de plusieurs métiers différents (maraîchers, producteurs laitiers (fromages, yaourts, beurre, crème), bouchers, apiculteurs, charcutiers, volaillers, poissonniers, producteurs d'œufs, horticulteurs, fleuristes, crêpiers, traiteurs, ostréiculteurs, revendeurs de fruits secs ...),

Plusieurs dizaines de tonnes de fruits et légumes vendus en circuit court lors des opérations,

- **Potentiel**

Totalement reproductible.

- **Bilan, suivi, évolution**

2,5 millions de vues sur Facebook.

De nombreux médias ont fait le déplacement à Angers : L'Agence France Presse, RTL, M6, CNEWS, France Télévisions (JT France 3, Emission « Silence ça pousse ! »...), La Croix, Courrier de l'Ouest, Ouest France, Angers Info, Anjou Agricole, la presse spécialisée (Journal des Acteurs Sociaux, Télérama ...) ...

3 Mots clés : Solidarité – Proximité – COVID 19